

## **Conditions générales de fréquentation de la semaine estivale organisée par le Centranim**

### *Inscription*

En inscrivant leur enfant les parents s'engagent à ce que leur enfant fréquente l'entier des journées sélectionnées.

Les parents s'engagent à payer la facture de la semaine estivale dans les délais impartis.

### *Désistement*

L'annulation, sans frais, d'une inscription est possible moyennant un préavis d'au moins 15 jours avant le début de la semaine estivale. Passé ce délai, il sera perçu la totalité du prix facturé.

L'annulation se fait par téléphone au 026 913 86 44.

### *Absence*

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant quels qu'en soient les motifs ou la durée.

### *Urgence*

Si l'enfant souffre d'une maladie spécifique, d'allergies ou si l'animateur doit être au courant d'une procédure particulière à suivre, les parents le spécifient aux animateurs par téléphone au 026 913 86 44. De plus, les parents autorisent les animateurs du Service de la jeunesse à réagir en conséquence en cas d'urgence.

### *Utilisation des données*

Les données personnelles de l'enfant et des parents sont destinées à la bonne organisation des journées d'activités. Elles aident les animateurs à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour prévenir les parents. Elles resteront confidentielles et à usage unique dans nos dossiers administratifs.